

SÉLECTION

AMBULANCIER

IFA de LA GARDE

La sélection est organisée sous la tutelle de l'Agence Régionale de Santé

2 sessions par an

Inscriptions en ligne obligatoires sur le site Internet

<https://www.ifpvps.fr> - Menu « Sélections » - « S'inscrire aux sélections »

LIEU :

IFPVPS – Cellule concours
32 avenue Becquerel – ZI Toulon Est – BP 074 – 83079 TOULON CEDEX 9

 04.12.05.06.30- Mail : concours@ifpvps.fr

Les dates :

- d'inscription : ouverture et clôture,
- des résultats d'admissibilité,
- de l'entretien d'admission,
- des résultats d'admission,

sont communiquées sur notre site internet www.ifpvps.fr - Menu « Sélections » - « Calendrier-Lieux des sélections ».

CONDITIONS D'ACCÈS A LA FORMATION

Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à la sélection.

Pour être admis en formation le candidat :

- est subordonné aux conditions d'inscription : permis de conduire catégorie B (hors période probatoire), attestation préfectorale autorisant la conduite des véhicules sanitaires, certificat médical de non contre-indication à la profession d'ambulancier, être à jour de ses obligations vaccinales réglementaires, y compris Hépatite B
- est subordonné à la réussite au processus de sélection sur dossier et/ou stage et/ou entretien selon la situation du candidat,
- **OU** doit avoir exercé, à la date des épreuves, les fonctions d'auxiliaire ambulancier pendant une durée continue d'au moins un an durant les trois dernières années et être titulaire d'un diplôme dispensant de l'épreuve écrite (niveau IV/4 ou niveau V/3 sanitaire/social)

NATURE DES ÉPREUVES DE SÉLECTION

DOSSIER D'ADMISSIBILITE

Le candidat dépose un dossier d'admissibilité directement auprès de l'institut de formation de son choix. L'ensemble du dossier d'admissibilité est apprécié au regard des attendus de la formation par un binôme d'évaluateurs.

ATTENDUS	CRITÈRES
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne (adulte et/ou enfant)	- Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social ou social - Connaissance du métier
Qualités humaines, capacités relationnelles, aptitude physique	- Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit - Aptitude à entrer en relation avec une personne adulte, à collaborer et à travailler en équipe - Aptitude aux activités physiques
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	- Maîtrise du français et du langage écrit et oral - Pratique des outils numériques
Capacités organisationnelles	Aptitudes à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

Dispense de l'admissibilité sur dossier pour les candidats :

- 1/ titulaires d'un titre ou diplôme homologué au niveau IV/4 (bac ou équivalent) ;
- 2/ titulaires d'un diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au niveau V/3 (BEP ou CAP)
- 3/ titulaires d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu ;
- 4/ ayant été admis en formation d'auxiliaires médicaux ;
- 5/ auxiliaires ambulanciers ayant exercé, à la date des épreuves, pendant un mois au minimum, en continu ou discontinu, durant les trois dernières années et remplissant l'une des quatre conditions susmentionnées.

ENTRETIEN D'ADMISSION

⇒ Le stage d'observation

Pour se présenter à l'entretien d'admission, le candidat doit réaliser un stage d'observation de 70 heures de façon continue dans un service hospitalier en charge du transport sanitaire ou dans une entreprise de transport sanitaire. Il appartient au candidat de trouver ce stage (listing fourni lors de l'inscription à la sélection).

Dispense du stage d'observation pour les candidats :

- Ayant exercé au moins un mois comme auxiliaire ambulancier dans les 3 dernières années
- Issus de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris ou marins-pompiers de Marseille justifiant d'une expérience professionnelle de trois années

⇒ L'entretien d'admission, d'une durée de 20 minutes maximum, avec un jury composé de professionnels, comprend :

- Une présentation orale de 5 minute du candidat en lien avec son stage d'observation lorsqu'il est réalisé ou son parcours professionnel antérieur lorsqu'il en est dispensé
- Entretien de 15 minutes avec le jury

Dispense de l'entretien d'admission pour les candidats :

- Ayant exercé, à la date des épreuves, les fonctions d'auxiliaire ambulancier pendant une durée continue d'au moins un an durant les trois dernières années, dans une ou plusieurs entreprises de transport.

FORMATION D'AMBULANCIER

⇒ Diplôme obtenu à l'issue de la formation : DEA

Diplôme d'État d'Ambulancier

⇒ Rentrées : Session 1 : Rentrée février / Session 2 : Rentrée septembre

⇒ Site de formation : IFA La Garde

⇒ Durée : 23 semaines

⇒ Déroulement de la formation :

La formation, d'une durée de 801 heures, comporte 556 heures d'enseignement théorique et pratique en institut et 245 heures de formation en milieu professionnel.

⇒ Financement :

Le coût de la formation est pris en charge, soit par l'employeur ou organisme financeur, soit par le Conseil Régional SUD PACA pour les personnes non-salariées sous réserve d'une prescription Pôle Emploi ou Mission Locale, soit en autofinancement (CPF).

Vous trouverez les informations relatives aux conditions d'éligibilité à la prise en charge des formations sanitaires et sociales sur <https://www.maregionsud.fr/jeunesse-et-formation/sanitaire-et-social>